

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AOÛT 2010**

Conseil Municipal du
27 août 2010

L'an deux mil dix, le vingt-sept août, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le vingt-trois août deux mil dix, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du
23 août 2010

PRESENTS: VIGNAU Alain, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, BERTHOUMIEU Valérie, LASSALLE Roger, ABADIE Jean-Pierre, BERGERET Charles, BIRABEN Joseph, BIRABEN Pierre, BUONO-MAHIEUX Virginie, CASSOU Valérie, CENDRÈS Monique, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, LAHORE Alexandre, MAGENDIE Béatrix.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

ABSENTS (excusés) : BUONO-MAHIEUX Virginie, CASSOU Valérie.

PROCURATIONS : BUONO-MAHIEUX Virginie donne procuration à BERTHOUMIEU Valérie,
CASSOU Valérie donne procuration à VIGNAU Alain.

SECRETAIRE DE SÉANCE : BERTHOUMIEU Valérie.

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente Madame PERENNES nouvelle directrice de l'École de BEUSTE. Après les présentations réciproques, le Conseil Municipal lui témoigne tout l'intérêt et toute la considération qu'il porte à l'école et lui souhaite une très bonne année scolaire.

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juillet 2010 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- **Programme investissements 2010 : Travaux réalisés**
Travaux en cours
Travaux à réaliser,
- **Étude d'intégration dans la voirie communale des voies privées situées dans des emplacements réservés du PLU,**
- **Compte rendu des Commissions Communales,**
- **Signalétique sécuritaire : Résultat de l'appel d'offres**
Choix de l'entreprise,
- **Questions diverses.**

1- PROGRAMME INVESTISSEMENTS 2010 : TRAVAUX RÉALISÉS, TRAVAUX EN COURS, TRAVAUX À RÉALISER.

Monsieur le Maire fait le point des travaux prévus au programme d'investissements 2010.

Les travaux réalisés à fin août 2010 sont les suivants :

- Enfouissement réseaux BT, HT, Télécom et dépose des poteaux électriques et télécom dans la rue de la Croix de Mirot,
- Poteaux Éclairage Public à la rue de la Croix de Mirot,
- Traitement humidité du bâtiment Mairie,
- Local Technique (2^{ème} tranche des travaux),
- Extension du réseau d'eau sur les chemins d'exploitation 13 et 14,
- Aménagement du bureau du Maire.

Les travaux suivants seront effectués en septembre 2010 :

- Entrée Local Technique :
 - enrobé sur tranchée (prévu début septembre 2010),
 - portail (devis). Le devis de l'Entreprise COUSTAROT (acier galvanisé) est accepté (1.780 € HT).
- Extension des réseaux électriques et télécom chemin d'exploitation 13 et 14. (prévu mi-septembre 2010).

Les travaux projetés pour la fin de l'année 2010 :

- Site internet de la Commune de BEUSTE (en cours d'exécution),
- Route « Beuste-Lucgarrier » :
 - Le cahier des charges des travaux va être réalisé début septembre 2010 par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).
 - L'appel d'offre sera lancé en septembre 2010.

Une première tranche de travaux sera réalisée en novembre 2010. La deuxième tranche de travaux est programmée en début 2011.

- Aménagement du terrain communal en place (ancienne parcelle Escos acquis par la Commune).

2- ÉTUDE D'INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES PRIVÉES SITUÉES DANS DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS DU PLU.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commission Voirie procède à une étude concernant les voies privées, à caractère particulier, situées dans des emplacements réservés du PLU.

Les emplacements réservés qu'il convient de considérer sont positionnés à une des extrémités de chaque voie transverse à créer, dans le cadre du PLU.

Afin de prendre position sur la base d'une analyse objective des enjeux posés par l'intégration dans la voirie communale de ces voies privées ayant une spécificité dans l'évolution de la circulation future de notre village, le Conseil Municipal demande à avoir une vision complète de la question avant de statuer.

Procès-verbal réunion du Conseil Municipal de Beuste, séance du 27/08/2010

A cet effet, toute expertise à caractère juridique, sécuritaire, financier ... pourra être sollicitée auprès d'organismes spécialisés en la matière.

3- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES.

➤ La Commission Bâtiments a dressé une liste de matériels nécessaires à l'aménagement du Local Technique et une liste d'outils indispensables pour intervenir sur certaines réparations de première urgence.

Un degré de priorité va être défini en fonction du budget conjointement avec le personnel communal chargé de l'entretien.

➤ La Commission Animation précise que les photos pour l'animation du site internet de la commune sont faites. Le choix reste à définir. Beaucoup de textes ont été rédigés. Il reste à finaliser, lors du mois de septembre, la rédaction de certains sujets ainsi que la mise en forme du site en tant que tel.

4- SIGNALÉTIQUE SÉCURITAIRE : RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES, CHOIX DE L'ENTREPRISE.

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la voirie communale, une signalétique, sous forme de panneaux supplémentaires, de marquage au sol a été définie conjointement avec la DDTM.

Une consultation a été effectuée auprès d'entreprises spécialisées et chacune d'entre elles devait dissocier le montant de la fourniture et celui de la pose.

Résultats de la consultation :

Entreprises	Montant fourniture	Pose	TOTAL HT
CHELLE SIGNALISATION (TOULOUSE 31)	2136 €	1892 €	4029 €
STOP AFFAIRE (VALENCE 26)	2319 €	Pas de pose prévue	
BG SIGNALISATION (BORDÈRES SUR ÉCHEZ 65)	2939 €	1100 €	4039 €

La Commission ne peut pas prendre en considération STOP AFFAIRE (VALENCE) car cette société n'assure pas la pose (société très éloignée de la région).

La Commission Voirie après analyse des deux sociétés restant en lice constate un écart de 10 € entre les entreprises CHELLE SIGNALISATION et BG SIGNALISATION.

Elle préconise d'opter pour la proposition de l'Entreprise BG SIGNALISATION dont le matériel de qualité est déjà utilisé par les employés communaux et situé à BORDÈRES SUR ÉCHEZ (65), département limitrophe à celui de la Commune.

Après avoir entendu la Commission Voirie dans ses explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de l'Entreprise BG SIGNALISATION pour un montant de 4039 € HT soit 4.830,67 € TTC.

PRÉCISE que l'investissement est prévu au budget 2010.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5- QUESTIONS DIVERSES.

1. Décisions Modificatives :

a) Transferts de crédits budgétaires :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a un dépassement au chapitre 66 – Charges financières– et qu'il est impératif de prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire invite alors l'assemblée à procéder aux transferts de crédits suivants :

Fonctionnement	Dépenses		
	----- Recettes	-----	-----
Investissement	Dépenses	Art. 21784 Op. 170 – Mobilier	- 5.000,00 €
	----- Recettes	Art. 2313 Op. 172 – Aménagement bureau du Maire	+ 5.000,00 €
		-----	-----

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de crédits prévu ci-dessus.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

b) Ouverture de crédit budgétaire au chapitre 66 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a un dépassement au chapitre 66 – Charges financières– et qu'il est impératif de prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire invite alors l'assemblée à procéder aux transferts de crédits suivants :

Fonctionnement	Dépenses	Art. 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 1.226,00 €
	----- Recettes	Art. 023 – Virement à la section d'investissement	- 1.226,00 €
Investissement	Dépenses	Art. 21311 Op. 184 – Radiateurs bâtiments communaux	- 1.226,00 €
	----- Recettes	Art. 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 1.226,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de crédits prévu ci-dessus.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

c) Ouvertures de crédits budgétaires pour locaux associatifs :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Entreprise CROUXET ayant exécuté les travaux d'électricité du lot n° 5 du Marché pour l'Aménagement des locaux associatifs présente une facture pour solde d'un montant de 203,44 € et le décompte général et définitif des travaux. Il convient d'ouvrir des crédits pour le paiement de cette somme et de prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire invite alors l'assemblée à procéder aux transferts de crédits suivants :

Fonctionnement	Dépenses -----	-----	-----
	Recettes		
Investissement	Dépenses	Art. 21311 Op. 184 – Radiateurs bâtiments communaux	- 205,00 €
	-----	Art. 2313 Op. 128 – Maison des Associations	+ 205,00 €
	Recettes	-----	-----

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de crédits prévu ci-dessus.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2. Contentieux :

Par jugement du 29/06/2010 du Tribunal Administratif, la Commune de BEUSTE devait verser la somme de 1.200 € à Monsieur MINVIELLE en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Il convient de noter que ces frais liés à la procédure seront pris en charge par la protection juridique que la Commune avait souscrite dans son contrat d'assurance avec GROUPAMA (en 2008).

En conclusion il n'y aura pas de frais de contentieux (1.200 €) pour la Commune.

3. Diagnostic énergétique bâtiments :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de diagnostic énergétique avait été adressée auprès du Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA).

Le SDEPA a mandaté l'Entreprise DELTAWATT pour réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments de la Commune.

Une première réunion avec l'Entreprise DELTAWATT a eu lieu afin de définir les bâtiments à considérer :

- Mairie,
- Salle des Fêtes,
- École,
- Maison des Associations,
- Vestiaires de Football.

4. Recensement 2011 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission il propose la création d'un emploi occasionnel à temps complet d'agent recenseur conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale.

La durée de travail hebdomadaire sera fixée à 35 heures. L'emploi pourrait-être doté de la rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 297 majoré 292 (au 1^{er} juillet 2009).

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE la création du 20 janvier 2011 au 19 février 2011 d'un emploi non permanent à temps complet d'agent recenseur,

FIXE à 35 heures le temps de travail hebdomadaire qu'il représente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

PRÉCISE que l'emploi sera doté de la rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 297 majoré 292 (au 1^{er} juillet 2009) de la fonction publique.

que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2011.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

5. Coupures électriques intempestives :

Il est évoqué des problèmes de coupures intempestives dans certains quartiers de BEUSTE. Celles-ci ayant un caractère récurrent, le Conseil Municipal souhaite qu'ERDF se penche rapidement sur ce problème et charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires auprès de cette administration.

6. ADMR :

Dans l'attente du renouvellement du Conseil d'Administration de l'ADMR du Canton de Nay-Est, la Fédération Départementale ADMR assume la responsabilité de la gestion de l'association locale en garantissant une continuité des interventions et des emplois dans les meilleures conditions possibles.

Afin de reconstituer une équipe, une réunion sera programmée début septembre 2010. Un appel à candidature est lancé auprès des populations de la Communauté de Communes.

7. ADIL :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) assurera une permanence au siège de la Communauté de Communes les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 9h30 à 12h.

Cette prestation d'information et de conseil est gratuite pour les personnes intéressées. Sa mission est d'offrir aux usagers un conseil juridique, financier et fiscal complet en matière de logement (construction, achat, location, vente, travaux ...).

8. Subvention :

Dans le cadre de la sécurisation des voies communales de la Commune, une subvention a été demandée auprès de Monsieur le Député de notre Circonscription. Une subvention de 10.000 € a été octroyée à la Commune.

9. Rentrée scolaire :

Les effectifs scolaires de l'école primaire de Beuste sont pour l'année 2010/2011 de 22 élèves regroupés dans une classe de 3 niveaux (CE2, CM1, CM2).

Une nouvelle organisation des tâches des employés communaux a été mise en place afin d'assurer une certaine cohérence dans le cadre du RPI compte tenu :

- de la diminution du nombre d'enfants,
- De l'augmentation des surfaces à entretenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 heures 45.

Le Maire,
Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		BIRABEN Pierre	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		BUONO-MAHIEUX Virginie	Absente (excusée)
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CASSOU Valérie	Absente (excusée)
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DOASSANS-CARRÈRE Philippe	
ABADIE Jean-Pierre		LAHORE Alexandre	
BERGERET Charles		MAGENDIE-FOURÇANS Béatrix	
BIRABEN Joseph			